

Quel lien entre étude de cas et « généralisation » ?

L'exemple des sociétés face aux risques

IUFM Aix Marseille Groupe de développement Géographie, Septembre 2003.

Notions	Programmes	Savoir faire
Risque	Seconde	Etude de cas

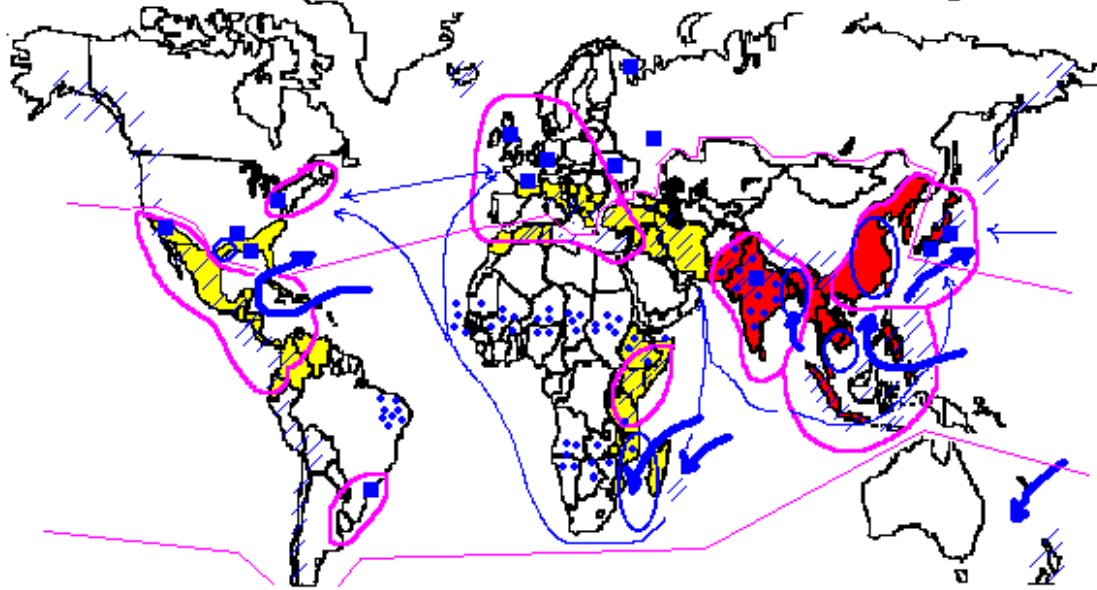
Le programme de géographie de seconde impose une démarche partant d'une étude de cas avant de « contextualiser » (terme utilisé par le B.O.) à l'échelle planétaire l'étude du thème abordé. Ce passage du « singulier » au « général » est une des principales difficultés du programme de seconde. Comment choisir l'étude de cas et quel lien doit-il exister entre cette étude et le discours général ? Le texte suivant propose une réflexion sur ce problème à partir de l'exemple des « sociétés face aux risques ». L'idée principale est de fixer d'abord le point d'arrivée (c'est-à-dire la « généralisation ») pour déterminer l'étude de cas la plus efficace.

1 – Quel point d'arrivée : du zonal au « civilisationnel » ?

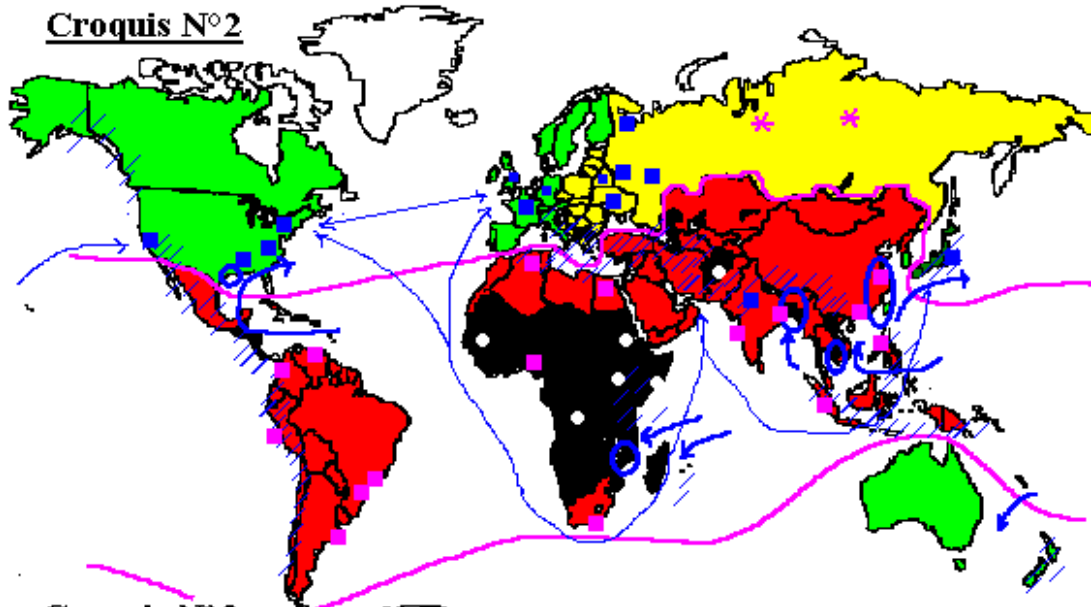
Dans l'absolu, puisque dans la phase de « généralisation » chaque thème du programme est étudié à l'échelle planétaire, le message à retenir pour chacune des questions devrait pouvoir donner lieu à un croquis mondial. Mais quel message transmettre, quel croquis construire sur « les sociétés face aux risques » ? A l'évidence, plusieurs solutions sont possibles. Trois croquis sont présentés ci-après. Ils ont volontairement été construits dans des optiques différentes pour transmettre des messages différents. Ils ne sont pas forcément réalisables avec des élèves de seconde (le 3^{ème} en particulier paraît bien difficile à construire en classe). Ils comportent tous une part de subjectivité, de choix, forcément discutables, mais permettent de mettre l'accent sur des problématiques différentes.

Croquis N°1

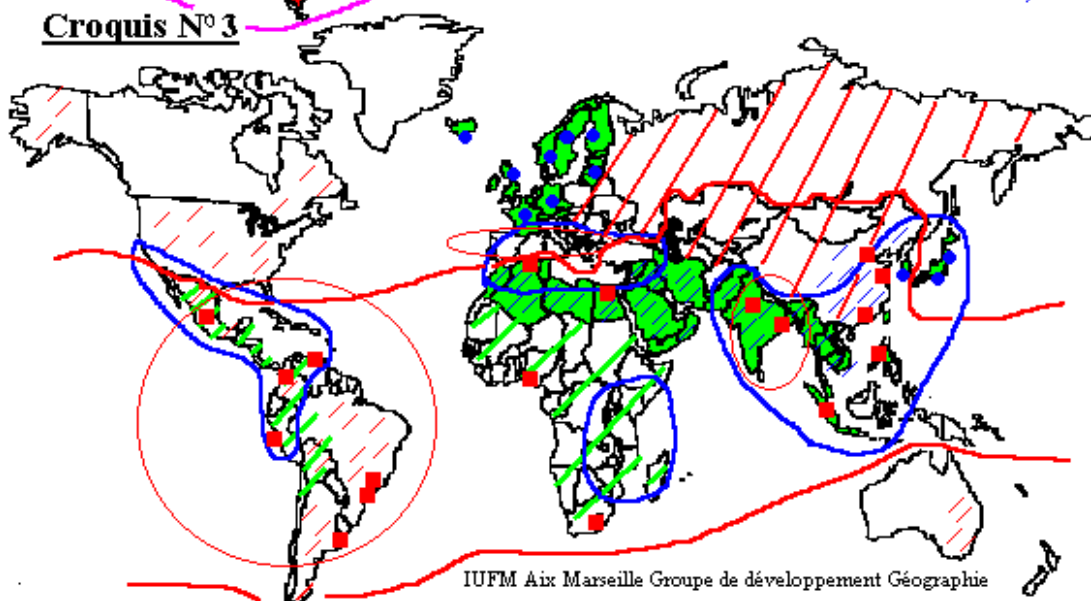
Les sociétés face aux risques



Croquis N°2



Croquis N°3



Les sociétés face aux risques : 3 légendes

Croquis N°1 :

1 - Des aléas multiples :

- // Principales zones sismiques et volcaniques
- ➔ Cyclones tropicaux
- Forte irrégularité des précipitations
- Inondations
- Aléas technologiques

↔ Routes empruntées par des navires transportant des produits polluants

2 - Des sociétés plus ou moins vulnérables

- Forte concentration de population (foyers de peuplement)
- Limites conventionnelles du Tiers Monde

3 - Des risques d'inégale intensité

- Zone de risque majeur
- Risque fort
- Risque moyen ou faible

Croquis N°2 :

1 - Des sociétés inégalement vulnérables.

1.1 - Les sociétés des pays développés tentent de gérer le risque.

■ Le Japon, pays riche à forte culture du risque

■ Les autres pays occidentaux : des moyens mais la gestion du risque n'est pas toujours une priorité.

■ La Russie et l'ex bloc soviétique : des héritages lourds que la crise économique ne permet pas de corriger.

1.2 - Les sociétés du Tiers Monde sont plus démunies.

■ La majorité des sociétés du Tiers Monde disposent de peu de moyens face aux risques

■ Les Pays les plus pauvres peuvent être totalement démunis face aux risques

2 - Quelques facteurs d'explication.

2.1 - La multiplicité des aléas

// Principales zones sismiques et volcaniques

➔ Cyclones tropicaux

○ Inondations

■ Aléas technologiques

↔ Routes empruntées par des navires transportant des produits polluants

2.2 - Economie et politique.

— Limites conventionnelles du Tiers Monde

■ Explosion urbaine du Tiers Monde et ses problèmes

□ Etats déstructurés ou en conflit

✕ Gestion extensive des ressources

Croquis N°3 :

1 - Une inégale prise en compte du risque dans l'aménagement du territoire.

■ Société accordant une place importante à la prise en compte du risque

□ Société dans laquelle la prise en compte du risque est principalement le fait des activités traditionnelles (agriculture) ou de certaines communautés (indiens, minorités)

□ Société prenant peu en compte le risque.

2 - Les raisons de la prise en compte du risque

○ Des aléas qu'on ne peut pas ignorer

// Des sociétés traditionnellement sensibles à la maîtrise de l'eau

● Des sociétés riches sensibles au « risque zéro »

3 - Les raisons de la non prise en compte du risque

— La faiblesse des moyens économiques. Limites conventionnelles du Tiers Monde.

/// Un système économique libéral obéissant à d'autres priorités

■ L'explosion urbaine du Tiers Monde et ses problèmes

/// Des régimes politiques passés ou actuels négligeant le risque

○ Des cultures « fatalistes » ?

1.1 – Le croquis n°1 : une géographie zonale ?

Le croquis n°1 tente de répondre à la problématique suivante : quelles sont les régions du globe les plus confrontées aux risques ? La réponse s'appuie sur la définition du risque en tant que combinaison de l'aléa et de la vulnérabilité. Le croquis recense donc dans un premier temps les principaux aléas « naturels » et « technologiques ». Il existe par ailleurs d'autres risques comme les risques sociaux ou sanitaires mais ceux-ci ont été écartés pour rester dans la définition donnée par le programme. La deuxième partie met en évidence les sociétés les plus vulnérables. Pour alléger le croquis seuls ont été retenus les principaux foyers de peuplement et les limites conventionnelles du Tiers Monde. La confrontation des deux approches précédentes permet alors de déterminer les principales régions confrontées aux risques et de les classer sur une échelle d'intensité.

Le résultat fait ressortir les foyers de peuplement de l'Asie de l'Est et du Sud comme des zones de risque majeur et distingue les rives de la Méditerranée, la région Caraïbe et Andine, et l'Afrique de l'Est comme les principales régions de risque fort. Au total, l'importance des aléas climatiques dans l'inventaire de la première étape a tendance à favoriser une géographie zonale du risque.

1.2 – Le croquis n°2 : Politique, économie et niveau de développement.

Le croquis n°2 se propose au contraire de mettre l'accent sur l'inégale vulnérabilité des sociétés face aux risques. La première partie s'appuie donc sur une typologie. Quelles sont les sociétés les plus vulnérables ? La réponse met l'accent sur le critère économique et social en opposant les sociétés des pays développés et celles des pays du Tiers Monde, mais à l'intérieur de chaque groupe des distinctions peuvent être faites en s'appuyant sur le critère politique. Cela conduit notamment à individualiser la Russie et l'ex bloc soviétique du fait de l'héritage soviétique en matière de gestion de l'environnement et des risques technologiques. Dans cette approche, les aléas ne sont mentionnés qu'en tant que facteurs d'explication au même titre que les facteurs économiques et politiques.

Le résultat est bien entendu complètement différent de celui du croquis n°1. Il insiste sur l'opposition Nord-Sud, construite principalement sur le critère du niveau de développement et dans le cadre des Etats. Il est d'ailleurs à noter que ce croquis envisage les sociétés comme un tout à l'échelle d'un Etat et ne tient pas compte de la répartition de la population comme facteur de la vulnérabilité ; c'est là sa principale limite...

1.3 – Le croquis n°3 : une approche « civilisationnelle » ?

Le croquis n°3 s'interroge sur la façon dont les différentes sociétés prennent en compte le risque dans l'aménagement du territoire. Il développe une réponse axée sur une géographie davantage sociale mais dont la part de subjectivité est aussi plus importante. Le Japon et l'Europe occidentale y sont ainsi présentés comme des sociétés accordant une place importante à la prise en compte du risque dans l'aménagement du territoire. Mais dans la même catégorie ont été placées les régions du monde arabo-musulman, de l'Inde et d'Asie du Sud-Est. L'idée est ici que ces sociétés sont principalement confrontées aux risques issus de la forte irrégularité des précipitations (sécheresse ou période de mousson), et qu'elles le prennent fortement en compte dans l'aménagement du territoire, qu'il s'agisse des systèmes d'irrigation ou de digues protégeant des inondations (quelle que soit la solidité de celles-ci). Dans d'autres sociétés, notamment dans des sociétés du Tiers Monde, le risque est surtout pris en compte par les activités traditionnelles ou en milieu rural, par opposition aux sociétés urbaines où l'explosion démographique se traduit souvent par une accentuation des risques

(construction de bidonvilles sur des terrains exposés, concentration de population aux abords des pôles industriels...)

Le croquis tente surtout d'insister sur les raisons qui poussent les sociétés à prendre en compte ou à négliger le risque. On retrouve bien entendu l'inégale répartition des aléas. Par exemple, si le Japon développe une véritable « culture du risque », c'est bien parce qu'il est directement menacé par de nombreux aléas. Les facteurs évoqués sont aussi d'ordre économique, comme la faiblesse des moyens ou l'explosion urbaine dans les pays du Tiers Monde. On peut aussi, d'un point de vue politique, rappeler que les systèmes soviétiques et chinois ont privilégié les grands aménagements ou les grands projets industriels au détriment de la prise en compte du risque, mais on peut aussi se demander jusqu'à quel point le modèle libéral américain ne place-t-il pas le risque au second rang des préoccupations. Au-delà, il existe aussi des facteurs « sociologiques » dont dépend la façon dont les différents acteurs se représentent le risque. Ainsi, selon certains auteurs (Y. Veyret), les sociétés d'Europe du Nord Ouest seraient plus sensibles à la recherche du « risque zéro » tandis que les sociétés latines seraient plus « fatalistes ».

Le croquis n'a été utilisé ici que comme outil permettant de synthétiser un message qui serait en quelque sorte celui que le professeur déciderait de « faire passer » pour traiter la question des sociétés face aux risques. De toute évidence, les 3 croquis ne délivrent pas le même message et ne construisent pas la même géographie du risque. Alors que le premier met l'accent sur une géographie zonale liée à la distribution des aléas climatiques, le dernier présente le risque comme un phénomène « sociétal » ou « civilisationnel ». Comme pour les autres thèmes au programme de seconde, il est en fait possible de délivrer des messages différents chaque fois que l'on choisit un point de vue (une problématique) différent et chaque fois que l'on s'inscrit dans une perspective géographique différente. Ici, le premier croquis privilégie une approche centrée sur la « géographie physique », le second met plutôt en avant une « géographie économique » et le troisième renvoie plutôt à une « géographie sociale ». De la même façon, pour aborder d'autres thèmes, on pourrait songer à adopter un point de vue « systémique » ou « géopolitique » ou au contraire préférer mettre l'accent sur « l'organisation de l'espace » ou sur les « représentations ». Or, le libellé de la question dans le programme (B.O.) est suffisamment ouvert pour autoriser ces différentes approches. Il en est d'ailleurs de même pour tous les thèmes du programme. C'est là qu'intervient l'importance du choix du professeur. Il y a même là une marge de manœuvre très importante pour sortir des approches très consensuelles proposées par les manuels et faire de la géographie une discipline débattant de véritables enjeux civiques... De là l'idée qu'avant de savoir sur quelle étude de cas le cours s'appuiera, le professeur a tout intérêt à définir quel « message » l'ensemble du cours (notamment la généralisation) doit délivrer.

2 – Quelle étude de cas pour aborder les risques ?

Quelle est l'étude de cas la plus judicieuse pour aborder les sociétés face aux risques ?

2.1 – Trois démarches à partir d'un même cas.

Dans l'absolu, n'importe quelle étude de cas peut-être choisie ; il suffit d'orienter l'étude de cas en fonction de ce que sera le message que le professeur souhaite construire par la suite. Les inondations dans le Vaucluse servent ici d'exemple, mais la démonstration pourrait être faite sur n'importe quel lieu.

Première version :

Etude de cas : Les inondations dans le Vaucluse sont analysées en étudiant d'abord les causes « naturelles » et en construisant ainsi la notion d'aléa. Dans un deuxième temps, cette notion est confrontée à celle de vulnérabilité. Si les inondations font autant de victimes ou de dégâts, c'est d'abord parce qu'elles ont lieu dans une région peuplée et fortement urbanisée, dans laquelle les infrastructures sont nombreuses... et souvent dans les lits majeurs des rivières ! La notion de risque est ainsi construite comme la combinaison de l'aléa et de la vulnérabilité.

« Généralisation » : quelles sont les régions du globe les plus confrontées aux risques ? Le travail consiste alors à recenser les principaux aléas et à en discuter l'origine (cela permet de faire apparaître la notion d'aléas technologiques). Dans un deuxième temps, on définit les régions les plus vulnérables. A l'échelle planétaire, on peut choisir de s'en tenir aux foyers de peuplement et aux pays en voie de développement. Par superposition des aléas et de la vulnérabilité, on détermine les régions les plus confrontées aux risques. On aboutit donc au croquis n°1 présenté précédemment.

Deuxième version :

Etude de cas : Le point de départ peut être identique, mais l'étude de cas est ensuite centrée sur la façon dont on tente de diminuer la vulnérabilité. Il est ainsi possible de montrer qu'au moment même où se déroule l'inondation, des dispositifs d'alerte fonctionnent, des services de secours entrent en action, des évacuations ont lieu, diminuant ainsi l'ampleur de la catastrophe. Ensuite, des aménagements (digues ou barrages) sont réalisés ou modifiés en prévision d'un nouvel aléa et cherchent à diminuer la vulnérabilité. Mais évidemment, ces actions ne sont possibles que parce que des moyens sont mis en œuvre par différents acteurs privés et surtout publics (des collectivités locales à l'Etat). L'appartenance du Vaucluse à un pays économiquement développé facilite la mise en œuvre de solutions.

« Généralisation » : Le problème posé par l'étude de cas étant la vulnérabilité, la question devient : « Toutes les sociétés sont-elle également vulnérables face aux risques ? » ou « Quelles sont les sociétés les plus vulnérables aux risques ? » La comparaison du Vaucluse avec les inondations d'Alger peut être un passage commode pour faire apparaître l'importance des moyens économiques et du niveau de développement. La démonstration conduit alors au croquis n°2.

Troisième version :

Etude de cas : le lieu reste le même (le Vaucluse ou une localité du Vaucluse), mais cette fois l'étude recense tous les types de risques auxquels la population vivant en ce lieu est

confrontée. Si l'établissement scolaire est situé dans ce lieu, il est d'ailleurs possible de partir d'une enquête sur les représentations du risque dans la population locale, et de la confronter à la « réalité » du risque. On peut alors étudier la façon dont ces différents risques ont été pris en compte dans l'aménagement du territoire et sur les raisons qui ont justifié les choix d'aménagement. Pourquoi a-t-on autorisé des constructions dans le lit majeur ? A-t-on tenu compte du risque sismique ? Quels sont les risques technologiques ? Comment prend-on en compte le risque de sécheresse ?

« Généralisation » : Bien évidemment la question devient ici : « Comment les sociétés prennent-elles en compte le risque dans l'aménagement du territoire ? » Si la réponse à cette question peut paraître difficile à construire avec des élèves de seconde, on peut imaginer de fournir directement la réponse sous la forme du croquis n°3 et de demander aux élèves un travail de commentaire en argumentant, en réécrivant le message du croquis sous une forme rédigée.

Dans les trois versions, le passage de l'étude de cas à la généralisation passe par la problématique.

Dans les trois exemples précédents, le passage de l'étude de cas à la « généralisation » s'effectue en fait de la même manière. C'est la problématique donnée pour l'étude de cas qui est ensuite élargie à l'échelle mondiale. On évite ainsi de devoir tout reprendre à zéro dans la « généralisation » ; il s'établit bien un lien entre le particulier et le général. La « généralisation » amène à confronter la situation de départ (l'étude de cas) à la problématique élargie à l'échelle mondiale. Obligatoirement on est amené à construire une forme de typologie. La réponse à la problématique établie à partir d'une situation analysée dans le Vaucluse est effectivement similaire dans un certain nombre d'autres lieux ou sociétés, mais en même temps, elle ne correspond qu'à un type de situation et il existe d'autres types ailleurs.

2.2 – Que faire à partir des manuels ?

Dans l'exemple développé précédemment un même lieu a donc servi de support à trois approches (et il pourrait y en avoir d'autres) débouchant sur trois discours différents sur les risques. Mais cette vision est bien théorique ! Sauf s'il habite le Vaucluse (et qu'il est lui-même conseiller municipal), où le professeur peut-il trouver des sources documentaires suffisantes pour bâtir l'étude de cas dont il rêve ? Et quelle quantité de travail devra-t-il mettre en œuvre s'il décide de bâtir lui-même de A à Z l'ensemble des études de cas nécessaires au programme de seconde ? Dans la pratique, le professeur est d'abord confronté aux manuels scolaires dont il dispose, et force est de constater que ceux-ci constituent la principale source documentaire mobilisée pour construire les études de cas. Heureusement, la plupart des manuels présentent plusieurs études de cas, constituant des ensembles documentaires suffisamment volumineux pour être orientés différemment. La démarche proposée consiste donc à fixer d'abord le « message » auquel aboutira l'ensemble du chapitre (donc la « généralisation ») puis à choisir parmi les études de cas proposées par le manuel celle qui paraît la plus adéquate pour conduire à ce message. Au besoin, on « jonglera » sur plusieurs ensembles documentaires d'un même manuel ou l'on aura recours à un document extérieur pour compléter un manque dans le corpus documentaire.

Le tableau ci-dessous reprend les trois logiques évoquées par les trois croquis de départ puis définit les qualités attendues de l'étude de cas pour chacun de ces croquis. Ces qualités sont ensuite confrontées aux études de cas proposées par les principaux éditeurs.

	Croquis n°1 Approche « zonale »	Croquis n°2 Approche / niveaux de développement	Croquis n°3 Approche « civilisationnelle »
L'objectif du chapitre			
Problématique du cours	Quelles sont les régions du monde les plus confrontées aux risques ?	Quelles sont les sociétés les plus vulnérables face aux risques ?	Comment les sociétés prennent-elles en compte le risque dans l'aménagement du territoire ?
Message construit par la généralisation	Les grandes zones de risques concentrent des aléas importants et une grande vulnérabilité (du fait de la concentration de population et du faible niveau de développement).	La vulnérabilité des sociétés face aux risques dépend essentiellement de leur niveau de développement mais aussi des conditions politiques	Selon les pays, les systèmes économiques, politiques, les civilisations, le risque est pris en compte différemment. Le risque est avant tout un phénomène social
Démarche suivie dans l'étude de cas sur le Vaucluse	Première version	Deuxième version	Troisième version
Les caractéristiques souhaitées pour l'étude de cas :			
- sur quel type de risque ?	Un type de risque (climatique, sismique, technologique...)	Un type de risque (climatique, sismique, technologique...)	Plusieurs types de risques
- quel lieu et quelle échelle ?	N'importe quel lieu à l'échelle locale ou régionale	Deux lieux différents appartenant à un Etat du Sud et à un Etat développé ou une région du globe regroupant des pays développés et des pays du Sud.	Un seul lieu, une seule société confrontée à plusieurs risques
- Quel objectif ?	Mettre en place les notions : aléa, vulnérabilité, risque	Comparer un pays développé et un pays du Tiers Monde face à un même risque.	Montrer qu'un Etat, une collectivité locale, une société font des choix face à la gestion des risques
Ce que proposent les manuels			
Belin	Le cyclone Mitch, Amérique centrale 1998.	Deux sociétés face au risque sismique : le Japon et l'Inde.	L'Aude : un département Français face aux risques.
Bertrand Lacoste	Le risque industriel et technologique : l'Europe centrale et orientale.	Les manifestations du risque naturel (sismique) : l'Italie et la Turquie. Sous la menace des cyclones : les Caraïbes	

		et le golfe du Mexique.	
Bordas	La prévention des risques industriels à Saint Fons.		
Bréal	Tchernobyl, une catastrophe technologique et ses conséquences.	Les tremblements de terre en Turquie et à Taiwan. Cyclones et tempêtes, deux catastrophes d'ampleur inégale (Amérique centrale / France).	
Hachette	La Méditerranée (le risque sismique)	Des populations face aux inondations (Bangladesh / Etats-Unis)	Les risques de catastrophes naturelles et technologiques au Japon
Hatier	La catastrophe de Tchernobyl Les hommes face aux cyclones tropicaux (Amérique centrale)	Sociétés et risques naturels autour du Pacifique	
Magnard	Les inondations en Lorraine	Floride – Honduras, 2 sociétés face aux cyclones	Le Japon, un territoire à risques
Nathan	Le tremblement de terre de Turquie, 17 août 1999 Le cyclone Mitch en Amérique centrale		Le Japon face aux risques naturels et technologiques

La majorité des manuels permet donc au professeur de choisir l'approche qu'il désire privilégier (mais certaines éditions sont à l'évidence plus riches que d'autres sur ce chapitre). C'est donc bien au professeur qu'appartient le choix d'une étude de cas propice à la généralisation qu'il envisage.